Conditions générales

Plus forts ensemble : la voix des communautés minières à MI26

Appel à candidatures pour la soumission de vidéos – 2026

1. Introduction

Les présentes conditions générales régissent la participation à l'appel à candidatures pour la soumission de vidéos *Plus forts ensemble : la voix des communautés minières à MI26*. La campagne est organisée par **The Impact Facility** (TIF), qui facilitera les déplacements et la logistique des participants sélectionnés. En soumettant votre candidature, vous acceptez l'intégralité des présentes conditions générales.

2. Conditions d'éligibilité

- La participation est ouverte à toute personne âgée de **18 ans ou plus** au moment de la soumission.
- Les participants doivent être basés en Afrique et avoir un lien avéré avec des communautés touchées par l'exploitation minière.
- Les participants éligibles peuvent être des mineurs artisanaux, des représentants autochtones, des leaders communautaires, des militants et des acteurs de la société civile.

3. Conditions de soumission

- Chaque participant ne peut soumettre **qu'une seule candidature**.
- Une candidature valide doit comprendre :
    - Une **vidéo de 3 à 5 minutes** (format MP4 ou MOV, ou lien vers une vidéo hébergée)
    - Un **formulaire de candidature dûment rempli**, comprenant des informations personnelles et communautaires
    - (Le cas échéant) une **lettre de recommandation** signée par un groupe ou une organisation communautaire

- Les candidatures sont acceptées en **anglais ou en français**.

4. Contenu et propriété de la vidéo

- Les vidéos doivent répondre au thème du MI26 : **« Plus forts ensemble : le progrès grâce au partenariat ».**
- La vidéo doit être **originale**, créée et détenue par la personne qui la soumet. Le participant doit :
    - Détenir **l'intégralité des droits** sur la vidéo et tout son contenu (musique, images, séquences)
    - Obtenir le **consentement** de toute personne apparaissant dans la vidéo
- En soumettant votre vidéo, vous accordez à The Impact Facility une **licence non exclusive, libre de droits et mondiale** pour :
    - Utiliser, reproduire, adapter et distribuer la vidéo (en intégralité ou en partie)
    - **modifier la vidéo** à des fins de clarté, de longueur, de formatage ou de contextualisation
    - diffuser la vidéo dans le cadre de Mining Indaba 2026 et des campagnes associées
- Vous conservez la propriété du contenu, mais vous reconnaissez et acceptez son utilisation publique dans les supports liés à l'événement.

5. Exigences techniques

- **Formats acceptés** : MP4 ou MOV
- **Durée** : 3 à 5 minutes
- **Résolution** : 720p minimum (1280x720)
- **Audio** : son clair, bruit de fond minimal
- Les soumissions qui ne répondent pas aux normes techniques de base peuvent être exclues de la sélection.

6. Sélection et soutien

- Toutes les vidéos éligibles seront **présentées pendant ou autour de Mining Indaba 2026** dans des installations numériques et/ou sur place.
- Un jury composé de leaders de la société civile et d'anciens participants au MI25 sélectionnera **jusqu'à 10 soumissions exceptionnelles** qui recevront :
    - Une **entrée gratuite** au MI26

    - **Des vols aller-retour en classe économique** vers Le Cap
    - **L'hébergement pris en charge directement par le TIF**
    - Une **indemnité journalière pour couvrir les repas et les dépenses locales**
    - **Des possibilités d'intervenir** pendant le programme MI26
- Les candidats supplémentaires peuvent recevoir des **entrées gratuites**, mais devront prendre en charge leurs frais de voyage et d'hébergement.
- Le TIF informera les personnes sélectionnées en privé et coordonnera les dispositions nécessaires.

7. Voyage et participation

- Les participants sélectionnés doivent confirmer qu'ils disposent d'un passeport en cours de validité et qu'ils sont en mesure de se rendre au **Cap, en Afrique du Sud, en février 2026**.
- Tous les frais de voyage seront pris en charge par le TIF ou son partenaire de voyage désigné.
- Les participants recevront une **indemnité journalière** pour couvrir leurs repas et leurs frais accessoires.
- **L'hébergement sera organisé et pris en charge directement par le TIF** — les participants ne sont pas tenus de payer eux-mêmes leurs réservations d'hôtel.
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour les frais engagés sans l'accord écrit préalable de TIF.**
- Les délégués sont responsables du respect de toutes les exigences en matière de visa, de douane, de santé et d'entrée dans le pays.
- Si un participant ne peut pas se rendre au Cap, TIF peut attribuer la place sponsorisée à une autre personne.

8. Utilisation des données personnelles

- Les données soumises seront utilisées uniquement à des fins d'évaluation, de communication et de coordination de l'événement.
- TIF gérera les données de manière sécurisée et ne partagera pas les informations personnelles avec des personnes autres que celles impliquées dans le processus de sélection ou de logistique.

9. Disqualification

TIF se réserve le droit de disqualifier toute candidature qui :

- Enfreint les présentes conditions générales
- S'avère être un plagiat ou n'est pas originale
- Contient des éléments offensants, diffamatoires ou illégaux
- Donne une fausse représentation de l'identité, de l'affiliation ou de l'éligibilité

10. Modifications

TIF se réserve le droit d'annuler, de modifier ou d'ajuster le programme, le calendrier ou les critères de sélection à tout moment. Les participants seront informés de tout changement important par e-mail à l'adresse fournie.

11. Droit applicable

Les présentes conditions générales sont régies et interprétées conformément au droit du Royaume-Uni.

12. Responsabilité et obligations des participants

- Les participants sélectionnés sont responsables de l'obtention et du maintien en vigueur de leur **passeport, visa** et tout autre document de voyage requis.
- Les participants doivent souscrire et maintenir leur propre **assurance voyage et assurance maladie** pour toute la durée de leur voyage.
- **The Impact Facility n'est pas responsable** :
    - des blessures, maladies, pertes, dommages, retards ou interruptions de voyage
    - des frais supplémentaires ou des dépenses personnelles pendant le voyage ou la participation à l'événement
- En soumettant votre candidature et en participant, vous **déchargez The Impact Facility** et ses partenaires de toute responsabilité liée à votre participation, votre voyage ou votre présence à l'événement.
- Les participants sont tenus d'agir de manière **respectueuse, responsable et légale**. TIF se réserve le droit de révoquer la participation en cas de mauvaise conduite.

En soumettant votre vidéo, vous confirmez que vous êtes âgé(e) de 18 ans ou plus et que vous avez lu, compris et accepté l'intégralité des présentes conditions générales.

Pour toute question concernant ce concours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : community-voices@theimpactfacility.com